

Violences faites aux femmes (17.11.2004)

L'origine de la date du 25 novembre

Le 25 novembre 1960, les 3 sœurs Patricia, Minerva et Maria Teresa Mirabal, militantes dominicaines sont assassinées sur les ordres du dictateur Trujillo. Les sœurs Mirabal symbolisant aussi bien la résistance d'un peuple que la résistance des femmes, il a été décidé lors de la première rencontre féministe pour l'Amérique Latine et les Caraïbes en 1981 de faire du 25 novembre la Journée de l'élimination de la violence à l'égard des femmes. En 1999, l'ONU a adopté une résolution visant à faire du 25 novembre la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Les dispositions juridiques aujourd'hui

violences au sein du couple : reconnues par le Code pénal depuis 1994. Il est créé un délit spécifique de violences, lorsqu'il est commis par le conjoint ou le concubin.

viol et agressions sexuelles : La loi du 2 décembre 1980 condamnait les violeurs à 10 ans de prison, depuis 1994 la peine monte à 15 ans.

protection du conjoint victime de violences conjugales : Loi du 26 mai 2004 relative au divorce : dans le cadre d'une procédure de divorce, la jouissance du logement est attribuée au conjoint qui n'est pas l'auteur des violences. (application au 1er janvier 2005)

sexisme : projet de loi...

harcèlement sexuel : reconnu par la loi (2000 ?) quand l'agresseur est un supérieur hiérarchique...

L'enquête ENVEFF=enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France

contexte : Réalisée en 2000 suite à l'engagement de la France et d'autres pays à la Conférence mondiale des Femmes de Pékin (1995).

buts : évaluer la fréquence des divers types de violences interpersonnelles, psychologiques, verbales, physiques et sexuelles qui s'exercent envers les femmes, dans leurs différents cadres de vie (couple, famille, travail, lieux collectifs) quels que soient les auteurs des violences.

ce qui en ressort globalement

* Que ce soit dans les espaces publics, au travail, dans leur couple etc et quel que soit le type de violence, ce sont les femmes les plus jeunes, de 20 à 24 ans qui ont déclaré en avoir le plus subi

* Les violences physiques s'exercent le plus dans le cadre du huis clos conjugal : cela concerne 10% des Françaises.

ce qui en ressort par type de violence

* les violences conjugales

- violences conjugales=actions de contrôle, d'autorité, violences physiques

- les violences apparaissent ou augmentent au moment des séparations

- les violences conjugales gravissimes traversent tous les milieux sociaux

- facteurs aggravant le risque : instabilité professionnelle et infériorité du capital scolaire du partenaire ; avoir subi des violences pendant l'enfance

* les violences dans la famille et parmi les proches : les jeunes femmes y sont les plus exposées, il s'agit la plupart du temps d'insultes, d'actions de contrôle

* les violences au travail=pressions psychologiques, agressions verbales, agressions physiques, destruction du travail et de l'outil de travail, agressions et harcèlement sexuel. Voir site de l'AVFT, association contre les violences envers les femmes au travail.

* les violences dans l'espace public= insultes (13,2%), être suivie dans ses déplacements (5,2%), subir la vue d'exhibitionniste (2,9%), être importunée sexuellement (= "pelotée") (1,9%), être agressée sexuellement (0,1%, ce qui ramené au nb de Françaises fait 48000 agressions sexuelles par an)

* les agressions sexuelles au cours de la vie : 11% des femmes ont subi au cours de leur vie au moins une agression sexuelle

* les agressions sexuelles au cours de la vie adulte=17% des femmes, et pour 53% d'entre elles l'agresseur est le conjoint actuel ou un conjoint quitté